

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024/019

Séance du 03 mai 2024

Nombre de conseillers : 15

L'an deux mille vingt-quatre
le 03 mai

En exercice : 15

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARCEL BEL ACCUEIL dûment
convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur
Aurélien BLANC, maire

Présents : 15

Date de la convocation : 26 avril 2024

Votants : 15

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Aurélien BLANC, Louis BALLY, Gisèle DONIN, Roland
SEIGLE, Sylviane MARCHESE, Christophe DESSAINTJEAN, Emilie JACQUIER, Marie-Claude
JEANDEAUD, Samuel DANNA, Brigitte GEORGERY, Jean-Marie OGER, Cléo MOIROUD, Christian
SOUILLET DESERT, Jean-Pierre HENICKE, Chantal LOMETTI.

OBJET :

Cession de la parcelle
cadastrée section C n° 1960

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la demande de M et Mme
REUBREZ qui souhaitent acquérir la parcelle cadastrée section C n° 1960.

Il indique que la commune est propriétaire de ce terrain d'une contenance de 179 m².

Cette parcelle, enclavée depuis la construction du pôle enfance est mise à disposition
des demandeurs par convention en date du 20 décembre 2011. Cette jouissance est
consentie sans contrepartie.

Monsieur le maire propose de céder ce terrain aux utilisateurs actuels pour un
montant de 1 000 €, étant entendu que les frais de notaire seront à la charge des
acquéreurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de céder la
parcelle C 1960 d'une contenance de 179 m² au prix de 1 000 € à Monsieur et
Madame REUBREZ, à charge pour eux de régler les frais de notaire et autorise
Monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

En Mairie, le 04 mai 2024
Le maire, Aurélien BLANC.

